

1- Commune
d'Avermes -
Reprise anticipée
des comptes de
résultats 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M14,

Vu la balance et l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 janvier 2023,

Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2022 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion de M. le Trésorier Principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Considérant que cet objectif présente un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2022 dès le vote du budget primitif 2023 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un déficit provisoire de 253 140,16 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section.
- La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 778 738.30 euros, ce résultat sera affecté comme suit :
 - à l'article 002 de cette section pour un montant budgétaire de 499 232 euros, soit au réel 499 231.14 euros.
 - à l'article 1068 (excédent capitalisé) de la section d'investissement pour un montant de 279 507 euros, soit au réel de 279 507,16 euros



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

2- Isléa - Reprise anticipée des comptes de résultats 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	21
◆ Votants	26

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M14,

Vu la balance générale 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2023,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2022 dès le vote du budget primitif 2023 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 8042.52 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section. – Résultat d'investissement reporté au budget primitif 2023 pour 8042.52 euros.



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**3- Porte
d'Avermes -
Reprise anticipée
des comptes de
résultats 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M14,

Vu la balance générale 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2023,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2022 dès le vote du budget primitif 2023 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 11 978,37 euros ce résultat sera affecté à l'article 001 - résultat d'investissement reporté au budget primitif 2023

- La section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 9 812,03 euros, ce résultat sera affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Toutefois les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2023 étant inférieures aux recettes, il est proposé de reverser sur le budget principal de la commune, la somme de 9 812,03 euros.

La dépense sera inscrite à l'article 6522 du budget en cours et la recette sur le budget principal de l'article 7551.



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

4- Taux
d'imposition 2023

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances de 2020, sur la réforme de la fiscalité directe locale qui impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 en application de laquelle une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus nécessaire,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Considérant que les bases d'imposition ne sont pas encore transmises par la DGFIP mais qu'elles prendront en compte la revalorisation de 7% décidée par la Loi de Finances 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **de reconduire et de fixer** comme suit les taux d'imposition applicables en 2023,
 - Taux foncier bâti : 39,41 %
 - Taux foncier non bâti : 35,24 %
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer l'Etat de notification des bases d'imposition pour 2023 (Etat 1259) dès qu'il sera transmis par la DGFIP

Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_5-DE

**5- Travaux de
réhabilitation
thermique des
bâtiments du
groupe scolaire
Jean. Moulin -
Bilan financier
prévisionnel -
Autorisation de
programme -
Mise à jour n° 3**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Vu la délibération n° 27 du 02 juillet 2020 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jean. Moulin,

Vu la délibération n°7 du 28 janvier 2021 approuvant la mise à jour n° 1,

Vu la délibération n°7 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°2,

Considérant qu'il convient de réactualiser ce bilan financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'approuver** la mise à jour n° 3 de l'autorisation de programme pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_6-DE

**6- Reconquête
du centre bourg
centre-ville - Bilan
financier
prévisionnel -
Autorisation de
programme –
Mise à jour n° 2**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Vu la délibération n° 9 du 28 janvier 2021 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la Reconquête du Centre-Ville Centre Bourg sur 5 années,

Vu la délibération n°8 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°1,

Considérant qu'il convient de réactualiser ce bilan financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'approuver** le bilan financier prévisionnel n°2 ci-joint établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement y afférents : opération 218,
- **De préciser** que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 21
- ♦ Votants 26

Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT



COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_7-DE

7- Travaux
d'extension des
Services
techniques - Bilan
financier
prévisionnel -
Autorisation de
programme -
Mise à jour n° 2

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	21
◆ Votants	26

Vu la délibération n° 4 du 16 septembre 2021 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'extension des services techniques,

Vu la délibération n°9 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°1,

Considérant qu'il convient de réactualiser ce bilan financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'approuver** la mise à jour n° 2 de l'autorisation de programme pour l'extension des services techniques,
- **De préciser** que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT



8- Budget
Primitif 2023 –
Budget principal

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 janvier 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Pour la section Investissement : 3 385 530 euros
- Pour la section Fonctionnement : 6 022 932 euros.

Pour extrait conforme,
le maire,

Signé
Alain DENIZOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_9-DE

9- Budget
Primitif 2023 –
Budget annexe
« Isléa »

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Pour la section Investissement : 15 677 euros
- Pour la section Fonctionnement : 281 464 euros

Pour extrait conforme,

le maire,

Signé

Alain DENIZOT



**10- Budget
Primitif 2023 –
Budget annexe
« Porte
d'Avermes »**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget est proposé en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section Investissement :
dépenses : 8 060 euros
recettes : 17 430 euros
- Pour la section de fonctionnement
dépenses : 32 804 euros
recettes : 34 604 euros



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_11-DE

S²LOW

**11- Subventions
2023**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire invite les adjoints ou conseillers qui sont partie prenante dans certaines associations à ne pas participer au débat et au vote des subventions versées aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions décisionnelles.

Ne participent pas au vote des associations suivantes :

- Kévin BELLIER pour le SCA Foot
- Nathalie BLANCHARD pour l'amicale CNL Pré Bercy,
- Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'amicale laïque et la section ALA – CLEF
- Christine PONTA pour l'AVCA

Considérant que les propositions de subventions pour l'année 2023 ont été présentées et discutées au sein de la commission vie associative en date du 30 novembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'accorder les subventions figurant dans l'annexe jointe.

Les subventions seront versées uniquement après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.

Pour extrait conforme,

le maire,

Signé

Alain DENIZOT



12- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation M14 en matière d'acquisition et d'investissement,

Considérant que le conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de matériels divers et mobiliers de bureau pour les divers services communaux,

Considérant que le coût individuel de certains matériels est inférieur à 500 euros toutes taxes comprises,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'approuver l'affectation desdits logiciels et matériels à la section d'investissement du budget 2023.

Pour extrait conforme,
le maire,

Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_13-DE

**13- Cotisation
2023 – I.F.I. 03**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que l'institut de formation I.F.I. 03 gère depuis le premier janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier, 11 route de Paris « Champfeu » à Avermes,

Vu l'extrait du règlement intérieur, article 23, fixant le montant des cotisations à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune,

Vu la liste des apprentis s'élevant à 20 pour l'année 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **De reconduire** l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association I.F.I. 03 pour l'année 2023,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant.
- **De dire** que la cotisation 2023 est fixée à 1 220 euros et que la dépense sera prélevée à l'article 6281 du budget communal.

Pour extrait conforme,
le maire,

Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_14-DE

**14- Rénovation
énergétique du
complexe
administratif de la
mairie - Demande
de subvention au
titre de la
Dotation de
Soutien à
l'Investissement
Local (DSIL)**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune d'Avermes a pour projet de rénover énergétiquement le complexe administratif de la mairie en mettant en œuvre d'une part des actions à gain rapide par un système de pilotage et de régulation des systèmes de chauffage et par la modernisation des systèmes d'éclairage et d'autre part, des travaux d'isolation du bâti et de modification de la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire ainsi que des interfaces associées ;

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Considérant que des demandes d'aides publiques seront déposées notamment auprès du Département de l'Allier dans le cadre du contrat de revitalisation du centre-ville (RCVCB),

Considérant l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la rénovation thermique, de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_14-DE

DEPENSES	
Nature	Montant HT
-Travaux de pilotage et de régulation des systèmes de chauffage	35 000 €
-Travaux d'isolation du bâti (combles, toiture...)	40 000 €
- Travaux de modification de la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire	40 000€
- Travaux de modernisation du système d'éclairage	35 000€
Total	150 000€

Nature	Montant HT	%
• Département	45 000€	30 %
• Etat	60 000€	40%
• Autofinancement	45 000€	30%
Total	150 000€	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé ;
- **d'approuver** le plan de financement correspondant,
- **d'autoriser** monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_15-DE

15- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif d'aménagement d'espaces extérieurs publics

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le programme départemental de soutien aux projets des communes et notamment le soutien aux travaux d'aménagement d'espaces extérieurs publics,

Vu le projet de végétalisation des cours d'école des deux groupes scolaires et du centre de loisirs de la commune en vue d'améliorer le cadre de vie des occupants et d'en faire des espaces publics ouverts à tous en dehors des périodes scolaires,

Considérant que le Conseil Départemental apporte un soutien à de tels travaux à hauteur de 30%,

Monsieur le Maire expose ainsi que suite à la rencontre avec les équipes du CAUE qui ont rendu une fiche conseils à la commune, il a été convenu de confier à un bureau d'études paysagers la maîtrise d'œuvre de ce projet qui induit de débiter par un diagnostic complet, une définition des critères et priorités pour cadrer le projet et des orientations du programme en vue de définir collégialement le futur aménagement de ces espaces extérieurs publics,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023
 Publié le 07/02/2023
 ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_15-DE

DEPENSES	
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>
Frais de maîtrise d'œuvre	10 000 €
Travaux d'aménagement divers	200 000€
Total	210 000€

<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>	<i>%</i>
Département	63 000€	30%
Autofinancement	147 000€	70%
Total	210 000€	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif soutien aux équipements sportifs au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques

Pour extrait conforme,

le maire,

Signé

Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_16-DE

16- Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation et de la vidéoprotection

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune a pour projet d'équiper les écoles d'alarmes anti-intrusion et d'installer aux abords du bâtiment communal de la marie un système de vidéosurveillance,

Considérant que de telles installations et équipements sont éligibles à une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat correspondant à une aide de 80 % à hauteur de 22 720 € HT maximum de dépenses d'investissement à réaliser au titre de ce dispositif dans le cadre du plan de financement qui se décompose comme suit :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Système de vidéosurveillance	22 000 €	FIPD	22 720 €	80 %
Alarme Ecole Maternelle	2 700 €			
Alarme Ecole Primaire	3 700 €	Autofinancement	5 680 €	20 %
Total	28 400€	Total	28 400 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé ;
- **d'approuver** le plan de financement correspondant,
- **d'autoriser** monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_17-DE

**17- Avenant n°2 -
Contrat de
reconquête
Centre-ville
Centre-bourg
conclu entre la
commune
d'Avermes et le
Département de
l'Allier**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, , Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), François DELAUNAY, Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du 28/01/2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le contrat reconquête centre-ville centre-bourg sur les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Vu la délibération du 27/01/2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat reconquête centre-ville centre-bourg sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Vu le contrat conclu entre la commune d'Avermes et le Département de l'Allier en date du 31/05/2021 et l'avenant 1 conclu le 30/05/2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les estimations financières des fiches actions prévues au contrat pour les années 2023, 2024 et 2025,

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause les objectifs généraux et l'économie générale du contrat,

Le nouveau programme d'actions pluriannuel joint en annexe 1 inscrit sur une durée de cinq années prend ainsi toujours en compte dans le cadre du développement global du centre-ville au sein du périmètre défini, les dimensions relevant du cadre de vie, de la vitalité et de l'habitat. Chacun des projets inscrits à ce programme est présenté sous la forme de fiches actions pour en préciser les objectifs et finalités à partir de l'état des lieux réalisé ainsi que le plan de financement prévisionnel en découlant.

Ce programme d'actions pluriannuel se répartit financièrement comme précisé en annexe 2.

Les cofinancements sollicités au titre de ce programme d'actions prévisionnel seront susceptibles d'être complétés par d'autres financements en respectant le taux maximum d'aides publiques de 80% pour chacune des fiches-actions correspondantes.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants décide

- **d'approuver** le nouveau programme d'actions plus en annexe 1 ;
- **d'approuver** le plan de financement joint en annexe 2 ;
- **de solliciter** l'engagement de la programmation inscrite en 2023,
- **d'autoriser** monsieur le Maire à signer l'avenant 2 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_17-DE



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

18- Dérogation au repos hebdomadaire 2023– ouvertures exceptionnelles le dimanche – Modificatif

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail et notamment son article L.3132-26.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Vu la délibération n°9 en date du 15 décembre 2022 qui fixe la liste des dimanches travaillés pour l'année 2023 pour les commerces de détails et pour les commerces du secteur automobile,

Considérant que le conseil municipal peut modifier cette liste dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification,

Considérant qu'il convient de préciser les commerces relevant de la catégorie « autres commerces de détail »

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de distinguer les établissements relevant des commerces de détail afin de compléter la dérogation au repos hebdomadaire pour l'année 2023 comme suit :

▪ **Pour les commerces du secteur automobile :**

15 janvier 2023,
12 mars 2023,
11 juin 2023,
17 septembre 2023,
15 octobre 2023.

▪ **Pour les commerces de détail non alimentaire :**

26 novembre 2023
3 décembre 2023,
10 décembre 2023,
17 décembre 2023,
24 décembre 2023,

▪ **Pour les grands magasins et supermarchés, commerce de détail non spécialisés à prédominance alimentaire :**

27 août 2023,
3 décembre 2023
17 décembre 2023,
24 décembre 2023,
31 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_18-DE



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

19- Convention de partenariat relative à l'installation et l'entretien des itinéraires de randonnées pédestre

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le schéma de développement touristique 2018-2022 de Moulins Communauté préconise, dans son axe 2, la structuration et la mise en tourisme de l'offre de loisirs de pleine nature du territoire, pour élargir le panel d'offres touristiques, mettre en tourisme l'ensemble du territoire et capter de nouvelles clientèles, plus jeunes, plus familiales à travers un schéma de mobilités douces telles que le vélo et la randonnée pédestre,

Moulins Communauté procède à la mise à jour et l'optimisation de son schéma de randonnée pédestre en vue d'une inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) du Conseil départemental de l'Allier qui permettra de solliciter un soutien financier pour les opérations d'entretiens, de travaux, de balisage et de signalétique,

Considérant une première phase de travail de mise à jour réalisée comprenant les communes d'Aubigny, de Bagnoux, de Besson, de Bresnay, de Chemilly, de Coulandon, de Marigny, de Montilly, de Neuvy et de Souvigny,

Considérant la dernière phase de mise à jour du réseau comprenant les communes d'Aurouër, Avernès, Bessay-sur-Allier, Chapeau, Chézy, Chevagnes, Dornes, Gennetines, Gouise, La Chapelle-aux-Chasses, Neuilly-le -Réal, Saint-Ennemond, Trevol, Villeneuve-sur-Allier et Yzeure,

Considérant la nécessité pour la mise en place de ce réseau d'établir une convention afin de déterminer les engagements respectifs de Moulins communauté pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires d'une part, et ceux des communes concernées d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°C22.7 du Conseil Communautaire du 24 juin 2022 relatives à des conventions de partenariat relatives à l'installation et à l'entretien d'une partie du schéma de randonnée pédestre de Moulins Communauté,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide

- **D'approuver** la convention de partenariat ci-annexée relative à l'entretien des itinéraires de randonnées pédestre en commune d'Avermes dont le plan est joint en annexe,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023 à l'ins
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_19-DE



Pour extrait conforme,

le maire,

Signé

Alain DENIZOT

**20- Personnel communal –
Modification du
tableau des
effectifs**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	21
♦ Votants	26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 2 février 2023,

Considérant les différents mouvements de personnels et avancements de grade au sein de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de se prononcer sur la suppression d'emplois après avis du comité social territorial,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de se prononcer sur la création d'emplois,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **de supprimer les postes permanents à temps complet suivants :**
 - 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de rédacteur
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint administratif
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
 - 1 poste de brigadier-chef principal
 - 3 postes d'agent de maîtrise principal

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 4 postes d'adjoint technique principal de
- 2 postes d'adjoint technique principal de

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023
 Publié le 07/02/2023
 ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_20-DE

SLO

- d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous ainsi modifié.

<i>Grades concernés</i>	Conseil du	Conseil du	Conseil du
	16/06/2022	17/11/2022	02/02/2023
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emploi fonctionnel			
Directeur général des services	1	1	1
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1ère classe	0	0	0
Animateur	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint d'animation	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1	1	1
Attaché	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	1	3	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	3	1
Rédacteur	2	4	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	4	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	5	3
Adjoint administratif	4	6	4
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	2	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint du patrimoine	0	0	0
FILIERE MEDICO - SOCIALE			
Puéricultrice territoriale hors classe	1	1	1
Puéricultrice territoriale de classe supérieure	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1	0
Educateur de jeunes enfants	2	2	1
Auxiliaire de puériculture principale de classe supérieure	3	3	1
Auxiliaire de puériculture principale de classe normale	2	2	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-chef principal	2	2	1
Brigadier	1	1	1
FILIERE SOCIALE			
A.T.S.E.M. principal 1ère classe	2	2	2
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	0	0	0
Technicien	1	1	1
Agent de maîtrise principal	7	7	4

Agent de maîtrise			
Adjoint technique principal de 1ère classe			
Adjoint technique principal de 2ème classe			
Adjoint technique	12	17	17
<i>Total emplois permanents temps complet</i>	78	96	69
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Adjoint administratif	2	2	2
Adjoint technique	1	1	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0
<i>Total emplois permanents temps non complet</i>	3	3	3
EMPLOIS NON PERMANENTS			
TEMPS COMPLET			
Attaché	0	0	0
Ingénieur	0	0	0
Technicien	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	1	1	1
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	1	1	1
Animateur	1	1	1
Adjoint technique	8	10	10
Adjoint administratif	2	2	2
<i>Total des emplois non permanents à tps complet</i>	14	16	16
TEMPS NON COMPLET			
Puéricultrice de classe normale	1	1	1
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	1	1	1
Adjoint administratif	2	2	2
Adjoint technique	2	2	2
<i>Total des emplois non permanents à tps non complet</i>	7	7	7

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_20-DE



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_21-DE

SLO

**21- Mise à jour
du projet
d'établissement
du multi accueil la
Souris Verte**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le projet d'établissement approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2019,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le projet d'établissement suite à la parution du décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil joint en annexe.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité, le

et acquiert un caractère exécutoire à compter de cette date.

le maire,

Alain DENIZOT



Pour extrait conforme,
le maire,

Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_22-DE

**22- Mise à jour
du règlement de
fonctionnement
du multi accueil la
Souris Verte**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le règlement de fonctionnement approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2020,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement suite à la parution du décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil joint en annexe.



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_23-DE

**23- Dénomination
de la voie du
lotissement
« Chemin de
Chavennes » de
Monsieur Franck
LAMOTTE :
« Impasse des
Vignobles »**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant qu'il convient d'identifier plus facilement la voie du lotissement « Chemin de Chavennes » de Monsieur Franck LAMOTTE, pour que les propriétaires des habitations en cours de construction ou à venir puissent réaliser leurs démarches auprès des gestionnaires de réseaux, faciliter la vie courante des futurs habitants, permettre la rapidité des secours (pompiers, urgences, dépannage électricité/gaz ...), favoriser les livraisons et le guidage GPS, et avoir un adressage correcte pour une éligibilité à la fibre ;

Considérant les recherches effectuées au niveau du cadastre Napoléonien qui mentionne dans ce secteur un lieu-dit « Vignobles du Ribaquier »,

Considérant l'accord tacite du propriétaire de ce chemin sur la dénomination proposée suite à sa consultation le 13/01/2023,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme en date du 26 janvier 2023,

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de dénommer la voie du lotissement « Chemin de Chavennes » de Monsieur Franck LAMOTTE comme suit conformément au plan annexé :

- « Impasse des Vignobles »



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

**24- Pour une
« Zéro
Artificialisation
Nette (ZAN) »
compatible avec le
développement
des territoires
ruraux**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Les élus de la Commune d'Avermes sont conscients de la nécessité de préserver de façon optimale les espaces naturels, agricoles ou forestiers, et de réduire au maximum leur artificialisation à des fins économiques, commerciales ou d'habitation.

Pendant, ils considèrent qu'on ne peut pas appliquer rigoureusement aux territoires ruraux les mêmes règles qu'aux territoires urbains et aux métropoles.

Sans vouloir les opposer, durant des décennies, ces derniers ont beaucoup plus artificialisé les sols que les premiers. Concrètement, l'Allier a connu une artificialisation des sols entre 2009 et 2017 de 0.37%, inférieure à la moyenne nationale de 0.5%, tandis que certains territoires ont dépassé les 1% sur la même période (Rhône, Ile de France, Haute-Garonne).

L'objectif d'une zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ne doit pas condamner le développement des territoires ruraux et de leurs communes en particulier. La règle issue de la Loi « Climat et Résilience », selon laquelle la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être divisée par deux d'ici 2030 ne doit pas s'appliquer de manière brutale et uniforme, sauf à pénaliser davantage la ruralité qui a justement consommé moins de foncier jusqu'à présent.

En tout état de cause, la ruralité ne saurait être la réserve de compensation des besoins de développement de l'urbain, et la campagne ne saurait être la variable d'ajustement de la Ville : les zones rurales comme celles du Département de l'Allier ont également toute légitimité pour avoir des projets visant à assurer leur développement.

Aussi les élus de la Commune d'Avermes sans remettre en cause les grands objectifs du ZAN ni son application à l'ensemble du territoire et des politiques publiques, demandent de la souplesse et du pragmatisme : une application différenciée de la loi est nécessaire afin de ne pas aggraver encore la fracture territoriale et la métropolisation du pays.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, soutient les propositions faites par l'Association des Maires de France pour la mise en œuvre du ZAN, qui convergent avec celles du Projet de Loi transpartisan élaboré par le Sénat à l'issue de la mission conjointe de contrôle « Zéro artificialisation nette », et notamment :

- **De laisser le temps nécessaire au dialogue territorial, en « détendant » un**

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 21
- ♦ Votants 26

calendrier aujourd'hui beaucoup trop contraint et en prévision pour la modification du SRADDET et des documents (Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales).

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Prolongeant d'un an le délai laissé
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Urbanisme locaux (SLO)
Publié le 07/02/2023
ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_24-DE

- **D'assurer à chaque Commune un droit au développement**, en lui attribuant une enveloppe minimale d'un hectare à l'issue de la territorialisation des objectifs du ZAN : ce « filet de sécurité » est indispensable aux communes rurales et aux petites communes qui auraient consommé moins de 2 hectares au cours de la dernière décennie.
- **D'imposer, dans les critères de territorialisation à l'échelle régionale**, la prise en compte des efforts de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers déjà réalisés par les collectivités au cours des vingt dernières années.
- **D'autoriser, dans un objectif d'aménagement équilibré des territoires**, les dérogations en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui nécessitent un soutien accru à leur développement.
- **De permettre aux Maires**, dans la période transitoire qui nous sépare de la modification des documents d'urbanisme locaux, **de s'opposer aux projets abusifs** qui consommeraient une grande partie de leur enveloppe ZAN et obéreraient ainsi le développement futur de leur Commune : un « sursis à statuer ZAN » et un « droit de préemption ZAN » doivent être instaurés dans cet objectif.
- **De distinguer les grands projets d'intérêt national**, dont la réalisation ne doit pas venir amputer les enveloppes ZAN locales, **et de faciliter la mutualisation régionale et intercommunale** afin que des projets territoriaux puissent voir le jour sans pénaliser la seule commune d'implantation.



Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 003-210300133-20230202-CM_20230202_25-DE

SLO

25- Motion
portant sur les
premières
annonces de carte
scolaire 2023 dans
l'Allier

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Alain DIDTSCH, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Les élus de la Commune d'Avermes ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1^{er} degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier.

58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier.

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence une multiplication de classes multiniveaux, avec des effectifs plus élevés.

Elle conduirait à un nouvel affaiblissement du maillage éducatif en milieu rural, alors que chacun en connaît l'importance pour les conditions d'apprentissage de nos enfants, et pour conforter le fragile regain d'attractivité que retrouvent nos Communes à l'issue de la pandémie de Covid.

Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie, alors que la réduction du nombre de poste envisagée est de 50% de la dotation académique. Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui.

Aussi, le conseil municipal de la Commune d'Avermes, à l'unanimité des votants, demande la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte de la dotation académique envisagée.

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 21
- ♦ Votants 26

Pour extrait conforme,
le maire,
Signé
Alain DENIZOT

